



Fait à Bordeaux, le 27 Octobre 2023

Délibération n°04/2023 – Avis du bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés - Projet de Parc d'activités économiques sur la commune de Martignas-sur-Jalle / PROGEFIM

Vu le SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés ;

Vu la demande d'autorisation environnementale effectuée par PROGEFIM, pour la création d'un parc d'activités économiques dit « Bassin Avenue » à Martignas-sur-Jalle (33) – Autorisation environnementale relevant de la procédure Installations, Ouvrages, Travaux, Aménagements,

Considérant les demandes de compléments formulées lors de la phase d'examen du dossier par la cellule technique du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés et les réponses apportées par le porteur du projet,

Considérant l'analyse finale du dossier par le Bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés,

Après consultation écrite, il a été décidé, avec 26 voix POUR et 2 ABSTENTIONS :

Article 1 : de donner un avis de **compatibilité** du projet vis-à-vis de l'enjeu « *pollutions chimiques* » et particulièrement la disposition PC3 et l'enjeu « *qualité des eaux superficielles et bon état écologique des sous-bassins versants* » et particulièrement les dispositions BV11 et BV7,

Article 2 : de donner un avis **de compatibilité et conformité** du projet vis-à-vis de l'enjeu « *zones humides* » du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés, plus particulièrement la disposition ZH5 et la règle R2.

Article 3 : de demander au pétitionnaire à ce que le SMIDDEST soit intégré au comité de pilotage du suivi des mesures in situ.

La Présidente de la CLE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Pascale GOT', written over a horizontal line.

Pascale GOT